

# COMMUNIQUÉ

### Pour publication immédiate

### Élections provinciales 2008:

### LE CONSEIL DE L'ENVIRONNEMENT EXPOSE LES PRINCIPAUX ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX DE LA RÉGION

Rimouski, le 27 novembre 2008. — Dans le cadre des élections provinciales, le Conseil régional de l'environnement du Bas-Saint-Laurent a ciblé deux grands enjeux environnementaux prioritaires au Bas-Saint-Laurent : la forêt et l'eau. En plus de ces deux grands thèmes, le conseil soulève également d'autres sujets de préoccupation environnementale importants pour la région : les matières résiduelles, le climat et les développements énergétiques.

Le président du conseil, M. Gaëtan Malenfant, demande aux candidates et aux candidats de prendre des engagements pour faire progresser ces dossiers au sein de leurs partis respectifs et il invite la population à analyser les plates-formes électorales sous l'angle de ces questions relatives à l'environnement et au développement durable.

### La forêt et les aires protégées

Une réforme forestière qui mette fin au régime des CAAF (contrats forestiers avec l'industrie) et tel que proposé dans le Livre vert devrait être mise en place dès l'année 2009 selon le conseil. Cette réforme doit aussi viser clairement et concrètement l'atteinte des critères d'aménagement forestier durable. Dans le contexte de la crise forestière, le conseil rappelle que la foresterie durable ne cible pas qu'une meilleure protection de environnementale. Elle a également pour objectif le maintien d'emplois et de communautés forestières durables ainsi qu'une répartition plus équitable des richesses que procurent nos forêts.

Le conseil demande aussi que le Québec complète son réseau d'aires protégées qui doit atteindre 8% d'ici la fin 2008. Il est d'avis que le gouvernement doit procéder par la suite à une analyse de carence et produire un bilan pour identifier les besoins de conservation d'au moins 12 % de la forêt et des autres milieux naturels de la région. A cet effet, la création du Parc national du Lac-Témiscouata constituera un premier grand pas dans cette bonne direction.

#### La gestion de l'eau

Le conseil estime que l'État doit terminer en 2009 le chantier de redécoupage du Québec en zones de gestion intégrée de l'eau par bassin versant. Avec cette action très significative pour améliorer la gouvernance de l'eau, le gouvernement mettra fin au problème des rivières dites « orphelines ». Ainsi, un suivi sera effectué sur toutes les rivières importantes du Bas-Saint-Laurent car des lacunes sérieuses subsistent encore à ce jour.

Le conseil espère également que les partis vont appuyer le projet d'entente spécifique élaboré pour améliorer la protection et la mise en valeur de l'eau. Ce projet de la conférence régionale des élus a été conçu notamment avec le conseil et avec les organismes de bassin versant. Il permettra une gestion plus éclairée et responsable de l'eau par une consolidation du financement des organismes de rivière, un accompagnement des instances municipales et l'acquisition de connaissances régionales sur l'eau.

## D'autres sujets de préoccupation environnementale de la région : la récupération, le climat et le développement énergétique

La Politique québécoise sur la gestion des matières résiduelles se termine en 2008 sans avoir répondu à plusieurs attentes telles que la réduction à la source des matières résiduelles et la récupération des résidus organiques (ou compostables). Le conseil attend donc les suites et les nouvelles orientations qui seront données par le prochain gouvernement à cette politique. Plusieurs s'inquiètent aussi de l'augmentation du transport de matières résiduelles pour l'élimination à des centaines de kilomètre du lieu d'origine et de la crise financière qui affecte les centres de tri car les besoins pour les matières récupérées (papier, carton, métal) sont fortement en baisse en Amérique du Nord.

Les thèmes de l'énergie et du réchauffement climatique occupent aussi de plus en plus de place sur la scène régionale. Le conseil demande évidemment aux différents partis de garantir le respect du Protocole de Kyoto et surtout, d'appuyer « l'après-Kyoto » qui cible de nouveaux objectifs de réduction des gaz à effet de serre (GES).

Le transport, l'érosion côtière et le développement gazier sont des exemples de sujets qui intéressent le conseil et la communauté environnementale du Bas-Saint-Laurent à propos du climat et de l'énergie. L'essor de nouvelles filières comme la valorisation énergétique de la biomasse retiendront aussi l'attention des écologistes de la région et du Québec dans les mois et les années à venir. Entre autres questionnements, il importera d'identifier les conditions dans lesquelles la production de ces biocarburants ou bioénergies représenteront des choix véritablement durables.

Enfin, le conseil suit avec vigilance la création de parcs éoliens particulièrement s'ils sont situés dans la voie migratoire du Saint-Laurent fréquentée par un grand nombre d'oiseaux dont certaines espèces sont en péril. Comme par le passé, il recommande d'interdire toute implantation d'éoliennes en bordure du fleuve sur une largeur de 5 kilomètres. La prise en compte du paysage et de l'acceptabilité sociale des parcs éoliens demeure aussi d'actualité.

- 30 -

Source et informations : Luce Balthazar, directrice générale

Téléphone: 418 721-5711